



## « Taxe Poids Lourds » Le contrat de confiance est rompu

*En dépit d'une dizaine d'amendements de modification ou de suppression déposés par des députés UMP, l'article instaurant les modalités de la « Taxe Kilométrique Poids Lourds » dans le projet de loi de Finances 2009 vient d'être adopté par l'Assemblée Nationale. Cette nouvelle taxe, particulièrement malvenue dans un contexte de crise, contre laquelle font bloc TLF, le GFI (Groupe des Fédérations Industrielles), le MEDEF et la FNSEA, constitue une grave atteinte à la compétitivité du pavillon économique français. Une bataille vient d'être perdue ; elle se poursuivra lors de l'examen de ce même texte au Sénat.*

(7 novembre 2008) L'opposition résolue de nombreux députés UMP à l'instauration de la « Taxe Poids Lourds » n'a pas permis d'empêcher son vote à l'Assemblée Nationale, dans le projet de loi de finances 2009. Le gouvernement est resté sourd aux appels lancés depuis plusieurs mois par TLF, le GFI, le MEDEF et la FNSEA contre cette nouvelle taxe.

Pour TLF et le GFI, le contrat de confiance est rompu. Le principe d'isofiscalité, sur lequel le Président de la République s'était engagé dans son discours de Roissy, en juillet 2007 (compensation par une réduction à due concurrence de la taxe professionnelle pour les industriels, exonération de la taxe professionnelle pour les engins mobiles et extension au transport de la loi TEPA pour les transporteurs routiers de marchandises) est « passé à la trappe ». TLF et le GFI déplorent par ailleurs qu'aucune étude de faisabilité n'ait été mise en place pour déterminer l'impact de ce nouvel impôt sur l'économie, qui sera sévère.

Si la « Taxe Poids Lourds » devait finalement être adoptée, ce sont en effet **1,5 milliard d'euros, dont 300 millions pour sa seule collecte, qui seraient ponctionnés chaque année sur la richesse du pays**. Une grave atteinte à la compétitivité des entreprises des secteurs du transport et de l'industrie, déjà fragilisées par la crise, à l'économie des régions éloignées des grands centres, et au-delà au pouvoir d'achat des ménages.

*Créé en 1999, **TLF**, Fédération des Entreprises de Transport et Logistique de France, occupe une place à part dans le paysage du secteur. Avec 10 000 entreprises adhérentes, de tous horizons, soit 320 000 salariés, TLF représente l'ensemble de la chaîne du transport et de la logistique : transport routier et combiné (55% du parc de camions, 2/3 des salariés du secteur), messagerie-express, location de véhicules industriels, logistique, organisation de transports (ferroviaire, maritime, multimodal, aérien...), opérations de douane.*  
*Pour plus d'informations : [www.e-tlf.com](http://www.e-tlf.com)*

Le **GFI** rassemble les 16 plus importantes fédérations industrielles françaises, toutes membres du MEDEF, soit 90% de l'industrie nationale qui au total représente :

*150 000 entreprises*

*6 millions d'emplois directs et indirects*

*80 % des exportations*

*55% de l'effort de Recherche et Développement*

**Contacts presse :**

*TLF*

Laurent de Mony-Pajol

Tél : 33 (0) 1 53 68 40 81

Cell : 33 (0) 6 87 72 03 61

[ldemonypajol@e-tlf.com](mailto:ldemonypajol@e-tlf.com)

*Solange Stricker Finincom*

Christina Bel

Tél : 33 (0) 1 40 71 32 74

Florence Bastien

Tél : 33 (0) 1 40 71 32 83